



IME l'Éveil



AHS



Rapport d'activité 2016

Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

3 GRANDE RUE
25270 VILLENEUVE D'AMONT
TEL : 03.81.89.51.23 - FAX : 03.81.49.62.03
eveil@ahs-fc.fr
<http://www.eveil25.jimdo.com>

DIRECTEUR :
M. DIDIER RIGAUD JUSQU'AU 30/06/2016
M. CLAUDE BARRAUX A COMPTER DU 24/10/2016

IME L'EVEIL

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE	Institut Médico-Educatif relevant de l'article L312-1 du CASF	
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)	Arrêté préfectoral du 01/02/1957 Renouvelé au 03/01/2002	
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté préfectoral du 23/02/1993 modifié le 29/03/1993 portant sur l'agrément au titre des annexes XXIV et XXIV ter
	CAPACITE TOTALE	59 places autorisées et installées (53 en internat – 6 places en ½ internat)
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Semi-internat (6 places) Internat (53 places)
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants de 6 à 14 ans et adolescents de 14 à 20 ans avec retard mental profond, sévère ou moyen Polyhandicapés de 3 à 20 ans

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS de Franche-Comté (2012/2016), prolongé jusqu'au 31/12/2017.

II. ACTIVITE

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre global de journées :

JOURNEES	ANNEE N-1	ANNEE N
Capacité autorisée/ installée	59	59
Nombre de jours d'ouverture	365	366
Journées cibles CPOM	12 544	12 544
Journées prévisionnelles AHS-FC	12 341	12 530
Journées réalisées	12 600	12 687
Taux d'occupation (Base jours : 16 471)	76.50%	77%

Comme en 2015, l'activité est supérieure par rapport à l'objectif CPOM et au prévisionnel.

Ainsi, 12 687 journées ont été réalisées en 2016, soit 143 journées de plus que l'objectif CPOM, 157 de plus que le prévisionnel et 87 de plus qu'en 2015.

Le taux d'occupation a évolué de 5,57% depuis 2014 (de 71,43% à 77%, le taux cible CPOM étant de 75%).

L'augmentation de l'activité depuis ces deux dernières années s'explique par une meilleure anticipation des sorties, une augmentation des accueils, en particulier les week-ends et durant les périodes de vacances scolaires permettant de proposer des séjours dans le cadre du droit au répit des familles.

Pour la 2^{ème} année, l'IME a fermé une semaine durant les vacances scolaires de décembre. Six jeunes ne pouvant rentrer à domicile ont été accueillis à l'IME l'Envol. Ce dispositif, au-delà de rationaliser les organisations institutionnelles, permet de proposer un « ailleurs » dans de bonnes conditions d'accompagnement.

REPARTITION DES JOURNEES REALISEES SELON LES MODALITES D'ACCUEIL	N-1	N
Internat polyhandicapés	5 120	5 171
Semi-internat polyhandicapés	565	557
Internat déficients intellectuels	5 369	5 512
Semi-internat déficients intellectuels	341	292
Total moins de 20 ans	11 395	11 532
Internat Amendement Creton (MAS)	856	533
Internat Amendement Creton (ESAT)	0	86
Internat Amendement Creton (Foyer)	112	81
Internat Amendement Creton (FAM)	237	455
Total plus de 20 ans	1 205	1 155

Comme en 2015, on observe une augmentation du nombre de journées pour les moins de 20 ans traduisant le recentrage de l'activité sur le public cible (+194 journées par rapport à 2015), principalement pour l'accueil de personnes présentant une déficience intellectuelle.

L'accueil en semi-internat reste stable et répond aux besoins de jeunes et de leurs familles à proximité de l'établissement.

En 6 ans, le nombre de journées « Amendement Creton » a diminué fortement en passant de 4 055 journées en 2011 à 1 155 en 2016, ce qui correspond à l'objectif du CPOM « Favoriser le passage des jeunes en Amendement Creton dans le secteur adulte ».

II.1.b. Mouvements des résidents :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS (NOMBRE D'ADMISSIONS ET DE SORTIES)	N-1	N
Entrées	7	6
Sorties	5	8
Durée moyenne de séjour des sortants	6 ans	7 ans

II.1.c. Orientations à la sortie :

8 jeunes dont 6 adultes ont quitté l'établissement :

- ✓ 1 jeune de 21 ans en amendement Creton, admis au Foyer de Vie « Le Val de Cuisance » à Mont sous Vaudrey (39)
- ✓ 1 jeune de 22 ans en amendement Creton admis à la MAS d'Etalans
- ✓ 1 jeune de 20 ans admis à la MAS « Le Bannot » à Seloncourt
- ✓ 1 jeune de 23 en amendement Creton admis au FAM « l'Eclaircie » à Frasne
- ✓ 1 jeune de 20 en amendement Creton admis à l'ESAT UNAP
- ✓ 1 jeune de 20 ans en amendement Creton (orientation en Foyer de Vie) est retourné vivre au sein de sa famille
- ✓ 1 jeune de 14 ans réorienté en scolarisation milieu ordinaire à Besançon+ SESSAD
- ✓ L'accueil temporaire en week-end d'une jeune fille de 16 ans en relais du CMProu Vaucluse et à la demande de l'ASE a été interrompu suite à des problématiques de comportement et de fugue. Relevant par ailleurs d'une mesure de placement, elle est accueillie depuis au sein d'une famille d'accueil.

II.1.d. Provenance des entrées :

6 admissions ont été réalisées : 1 jeune en ½ internat et 5 jeunes en internat :

- ✓ 1 jeune de 6 ans scolarisé en milieu ordinaire à Ornans (+APF Besançon)
- ✓ 1 jeune de 7 ans scolarisé également en milieu ordinaire à Besançon
- ✓ 1 jeune de 12 ans scolarisé en Cliss 4 à Brossolette à Besançon
- ✓ 1 jeune de 6 ans du SESSAD de l'APF de Besançon
- ✓ 1 jeune de 5 ans du SESSAD de Champagnole (39)

- ✓ 1 jeune de 13 ans en rupture de parcours (exclu d'un IME depuis juin 2016) bénéficiant d'une mesure de placement judiciaire : admission en novembre suite à la commission RAPT-MDPH 25.

II.1.e. Liste d'attente :

16 notifications ont été enregistrées, une en ½ internat et 15 en internat, correspondant en grande majorité à l'agrément de l'Eveil dont 5 pré admissions réalisées (rencontre du jeune et de sa famille).

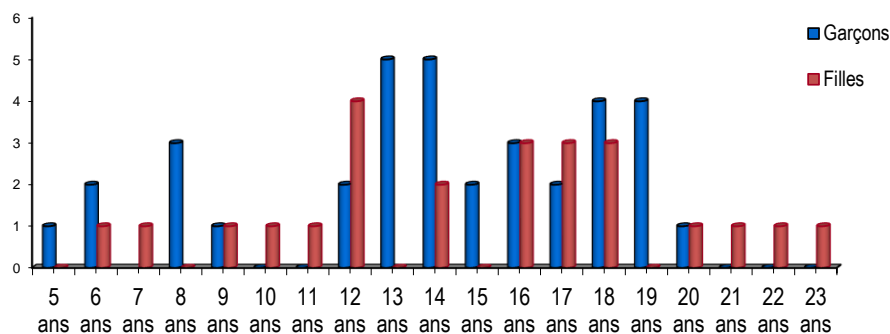
A noter, 2 demandes d'admission pour jeunes présentant des TSA, 7 pour déficiences motrices avec déficiences intellectuelles, 3 pour polyhandicap et 4 pour déficiences intellectuelles moyennes dont 1 avec une trisomie.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Au 31/12, l'effectif est composé de 59 jeunes répartis comme suit : 24 filles et 35 garçons.

5 jeunes relèvent d'une mesure de placement et suivis par de l'ASE et 2 avec une mesure d'AEMO.

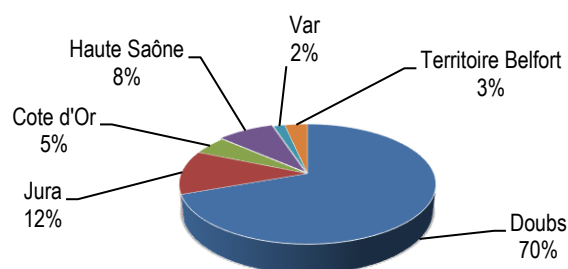
II.2.a. Répartition par âge et par sexe au 31/12 :



Au 31 décembre, 5 jeunes ont dépassé la limite d'âge de l'agrément de l'établissement. Ces adultes sont maintenus au titre de l'Amendement Creton : 2 bénéficient d'une orientation en MAS, 3 en FAM. Leur moyenne d'âge est de 21 ans.

En lien avec les objectifs CPOM concernant les plus de 20 ans, des stages sont organisés en secteur adulte ainsi que des visites d'établissement. Le manque de place pour ces personnes adultes implique de mettre en œuvre d'autres formes d'accompagnement. En fin d'année, l'Eveil s'est mis en lien avec le « Foyer de Vie le Château » et « le Foyer de vie Rousset » pour proposer des activités communes pour certains adultes de l'IME. Ces premières journées débiteront en janvier 2017.

II.2.b. Répartition par origine géographique au 31/12 :



70 % des jeunes sont originaires du Doubs et 12 % du Jura. D'autres provenances plus éloignées s'expliquent du fait de l'accueil proposé en internat et du plateau technique pour les jeunes présentant une infirmité motrice cérébrale (IMOC) du fait des disparités territoriales en Bourgogne-Franche-Comté. Le domicile de parents d'un jeune dans le département du Var est lié au déménagement familial.

II.2.c. Retours en famille :

L'internat de semaine est la forme d'accueil la plus demandée. L'internat aménagé (le plus souvent 2 nuits/semaine) est proposé lors d'admission de jeunes dont c'est la première expérience d'internat. Ainsi la plus grande partie des jeunes accueillis rentre en famille le week-end (41 jeunes sur 54 internes). A noter que 4 jeunes rentrent au sein d'une famille d'accueil dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance.

TOUS LES JOURS (1/2 INTERNAT)	INTERNAT AMENAGE	INTERNAT DE SEMAINE	INTERNAT COMPLET	INTERNAT 1 W-K/2	INTERNAT 1 W-K/MOIS	INTERNAT 3 W-K/MOIS
5	11	30	3	6	1	3

II.2.d. Répartition des jeunes par type de déficience au 31/12 :

PATHOLOGIE A L'ORIGINE DU HANDICAP (31/12)	RESIDENTS CONCERNES
Autisme et autres troubles envahissants du développement	3
Psychose infantile	2
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	0
Trisomie et autres anomalies chromosomiques	5
Accidents périnataux	21
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (hors période périnatale)	8
Pathologie génétique connue autre qu'anomalie chromosomique	6
Autres pathologies	2
Pathologie inconnue, non identifiée	12

TYPE DE DEFICIENCE (31/12)	NB DE RESIDENTS CONCERNES	
	DEFICIENCE PRINCIPALE	DEFICIENCE ASSOCIEE
Déficience intellectuelle	17	22
Troubles du psychisme	10	14
Troubles de la parole et du langage		3
Déficience auditive		2
Déficience visuelle		2
Déficience motrice	16	2
Plurihandicap	3	
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles		4
Polyhandicap	13	
Aucune déficience associée		10

Cette année, une différenciation plus précise entre pathologie à l'origine du handicap, déficience principale et associée a été précisée par le médecin pédiatre de l'établissement. Le nombre de jeunes présentant des troubles psychiques en déficience principale et associée est importante (24 jeunes sur 59). Ces jeunes présentent des troubles de la personnalité et des troubles du comportement parfois avec violence relevant d'une articulation avec le secteur psychiatrique. Sur ces 24 jeunes, 3 ont un diagnostic de Troubles du Spectre Autistiques et 11 des troubles épileptiques entravant leur autonomie et majorant les troubles du comportement. Un travail en lien avec la Plateforme autisme a été mis en place (3 interventions en 2016).

Le nombre de pathologies génétiques connues a fortement diminué du fait des sorties des jeunes concernés.

L'accueil de jeunes polyhandicapés reste stable, soit 13 dont 5 sont alimentés par sonde de gastrostomie requérant une présence médicale importante.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

2016 a été marquée par le départ à la retraite du directeur après 18 années d'investissement et d'implication auprès des jeunes, de leurs familles et des équipes.

En octobre 2016, un directeur a été missionné jusqu'en juin 2017.

Le travail avec le REQUAMS sur la réécriture du Projet d'Etablissement n'a pu aboutir en 2016 (cf. § III.5 Démarche qualité). Il devra être finalisé avant la fin du 1er semestre 2017.

III.1. PRESENTATION GENERALE :

L'IME l'Eveil accueille des enfants et adolescents, en mixité de 3 à 20 ans présentant soit un handicap mental profond ou moyen, soit un polyhandicap.

L'accueil est proposé en lien avec les Projets Individuels Individualisés (PAI) selon les modalités suivantes :

- ✓ Accueil en internat de semaine ou aménagé (retour en famille le mercredi) ou complet (y compris certains week-ends) ;

- ✓ Accueil en ½ internat.

L'Unité d'Enseignement (UE) est constituée de 3 enseignantes mises à disposition par l'Education Nationale.

L'IME est organisé en 2 sections IMP (jusqu'à 14 ans) et IMPRO (au-delà de 14 ans) et en 10 unités de vie selon l'organisation suivante :

SECTIONS	FONCTION- NEMENT	HANDICAP	AGE	CAPACITÉ AGRÉMENT	POURVUES AU 31/12
I : 38 PLACES	Internat mixte	Retard mental profond, sévère ou moyen	6/14	20 enfants : 4 groupes de 5	20 enfants : 4 groupes de 5
			14/20	18 adolescents : 3 groupes de 6	19 adolescents : 2 groupes de 7 1 groupe de 5
II : 15 PLACES	Internat mixte	Polyhandicap	3/20	15 enfants : 3 groupes de 5	15 enfants : 1 groupe de 6 1 groupe de 5 1 groupe de 4
III : 6 PLACES	Semi internat mixte	Retard mental profond, sévère ou moyen	14/20	3 places	2 enfants
		Polyhandicap	3/20	3 places	3 enfants

Actuellement, une place de ½ internat a été transformée en place d'internat pour répondre aux besoins d'un jeune.

Au 31/12/2016, l'IME accueille en Internat : 54 jeunes et en semi-internat : 5 jeunes.

III.2. BILAN DES SECTEURS D'ACTIVITE :

Ces secteurs sont présentés selon les 3 grandes missions déclinées dans le Projet d'établissement 2010/2015 : Educative, Pédagogique et Médicale.

III.2.a. Le secteur éducatif :

Sous l'autorité du Chef de Service, 3 coordinateurs sont responsables de l'organisation des groupes de vie, 2 éducateurs spécialisés sont en charge de l'atelier occupationnel, des activités sportives et des ateliers éducatifs.

L'IMP accueille 28 jeunes (jusqu'à 14 ans) et propose des activités en lien avec les projets personnalisés intégrant les projets de scolarisation. Le travail pédagogique ne se réalise pas qu'en classe, des actions d'apprentissage sont également mises en œuvre dans les ateliers encadrés par le personnel éducatif.

Les nouvelles activités de cette année ont été : le ball parc (au centre de loisirs), l'éveil créatif, les loisirs partagés, l'atelier pâtisserie au sein de l'IME.

D'autres activités se sont poursuivies comme : le Snoezelen (stimulation sensorielle), équitation adaptée, danse accompagnée, esthétique, ateliers manuels et artistiques (chant, conte musical, danse rythmique), habiletés sociales, relaxation, Boccia (jeu de pétanque adapté aux personnes à mobilité réduite).

L'IME mutualise des activités avec le centre de loisirs du village, la MAS et le Foyer de vie le Château (jardin et loisirs partagés, carnaval).

Les temps forts ont été :

- ✓ la représentation de théâtre avec le centre de loisirs
- ✓ la participation à la Course du Lion et au Téléthon
- ✓ l'implication aux manifestations inter-établissements : journée à mobilité réduite à Levier, les Rougemondises et la journée Omnisport à Besançon
- ✓ les visites des collèges partenaires en sport partagé (Frasne, Pontarlier). L'Eveil est médaillé de bronze au championnat de France « run and bike » 2016
- ✓ la kermesse 2016 a proposé un nouveau concept où les parents ont pu jouer avec leur enfant (avant nous organisions uniquement un spectacle pour les enfants)

- ✓ un groupe classe a été intégré au Handball club de Levier. Cette aventure va continuer en 2017 avec le « Foyer de vie Rousset » de Levier.

De plus, un mini transfert de marche durant 2 jours a été organisé cet été pour un groupe. (7 enfants).

L'IMPro accueille 16 jeunes de 14 à 20 ans (ayant une orientation prévue ou confirmée en ESAT, Foyer de Vie ou FAM) et propose 2 ateliers (ménager et bois) dont les objectifs sont :

- ✓ la formation préprofessionnelle en vue de l'intégration en ESAT
- ✓ l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne pour les jeunes avec une orientation possible en Foyer de Vie ou FAM.

La plupart des jeunes de l'IMPro bénéficient par ailleurs de temps de scolarisation.

L'IMPRO a plusieurs pistes de réflexion en cours :

- ✓ la préparation des 16 ans du projet d'orientation avec l'implication de la famille
- ✓ la mise en place et le suivi des stages des jeunes dès 18 ans en secteur adulte pour préparer les orientations
- ✓ la préparation vers le secteur adulte par l'intégration des jeunes en situation d'amendement creton en activité de jour en MAS/Foyer de vie
- ✓ la mise en réseau avec d'autres IMPro de l'association dans le cadre des projets préprofessionnels et les reconnaissances de modules de savoirs professionnels
- ✓ la mise en réseau avec les ESAT pour constituer un référentiel de compétences et in fine, adapter les ateliers aux savoirs attendus.

Le pôle « occupationnel » accueille 15 jeunes de plus de 16 ans. Cela concerne des jeunes avec orientations FAM ou MAS dont 4 de + de 20 ans ne pouvant pas ou plus s'inscrire dans des ateliers préprofessionnels.

III.2.b. Le Secteur pédagogique :

L'Unité d'Enseignement fonctionne en dispositif offrant différents modes de scolarisation en lien avec le Projet pédagogique intégré au PAI de chaque jeune.

3 enseignantes dont 1 spécialisée travaillent avec 41 jeunes répartis en 7 groupes et 3 prises en charge individuelles.

La scolarisation des jeunes est organisée en 3 classes :

- ✓ Une classe pour les plus jeunes avec pour les apprentissages du cycle 1 : 12 jeunes accueillis avec des temps scolaires allant de 2h45 à 10h45
- ✓ Deux classes de 4 groupes pour 24 jeunes de niveau cycle 1 et cycle 2 avec comme objectif de conforter leurs acquis, d'augmenter leurs compétences avec un temps de présence d'au moins 10h45. 1 jeune est en scolarité partagée en ULIS Collège
- ✓ Deux groupes de petits pour 5 jeunes de niveau préscolaire.

Depuis la rentrée de septembre 2016, une AMP est détachée sur les temps de classe pour 24 heures/semaine pour intervenir auprès des jeunes présentant une dépendance motrice importante. Elle accompagne et soutient l'autonomie des jeunes dans les manipulations et les déplacements en veillant à l'application des consignes données par l'enseignant et en utilisant des outils de communication adaptés.

Cette année a eu lieu l'évaluation des Unités d'Enseignement montrant le besoin d'un 4ième poste d'enseignant spécialisé permettant la scolarisation de l'ensemble des jeunes accueillis. Ce poste n'a pas été accordé dans le cadre de la rentrée scolaire 2017 mais sera réétudié pour septembre 2018.

Les enseignants participent aux réunions institutionnelles concernant le suivi du projet de l'enfant ainsi qu'aux réunions d'ESS avec l'enseignant référent (23 ESS réalisées).

L'ensemble des activités pédagogiques est relaté sur le site « eveil25.jimbo.com » réactualisé par les jeunes très impliqués dans la gestion de ce support de communication.

III.2.c. Le secteur médical, paramédical et de la rééducation :

Au sein de l'IME l'Eveil, les soins médicaux et paramédicaux sont coordonnés par le médecin pédiatre en lien avec le médecin généraliste, les médecins spécialistes, l'équipe paramédicale et les familles.

Comme en 2015, l'intervention médicale se heurte à des situations complexes demandant une articulation de proximité avec le secteur sanitaire (secteur psychiatrique).

Au cours de cette année, on observe une augmentation des interventions médicales pour des troubles du comportement. Le nombre de consultations en psychiatrie a notablement augmenté, 19 jeunes ont un suivi psychiatrique dont 3 jeunes de façon importante (1 jeune avec un suivi 1 fois par mois et 2 jeunes avec un suivi 1 fois tous les 2 mois).

Du fait de la réponse renforcée, une seule hospitalisation en urgence psychiatrique a eu lieu de 5 en 2015.

Le nombre de consultations médicales a augmenté (CHU, Médecins spécialisés) : 180 rendez-vous médicaux durant l'année dont 50 % accompagnés par les infirmières.

Au-delà de la programmation des suivis médicaux, la mission principale des infirmières consiste notamment à garantir les bonnes pratiques professionnelles dans l'organisation des soins auprès des jeunes accueillis, et à la sécurisation du circuit du médicament. Une infirmière fait partie du Comité de pilotage du projet d'établissement et du groupe de travail pour le dossier informatisé du résident (DIU). Une autre est référente de la sécurisation du circuit du médicament.

L'intervention de l'équipe de rééducation vient compléter le projet thérapeutique du jeune :

- ✓ L'orthophonie : Les séances de rééducation portent sur le langage oral, le langage écrit, la sphère oro-faciale, la déglutition, les notions cognitives et la communication alternative. 36 enfants ou adolescents bénéficient d'un suivi régulier. Certains jeunes ont besoin d'une séance supplémentaire qui ne peut se réaliser en individuel du fait des places limitées en orthophonie et des demandes croissantes. Il est alors proposé des séances en groupe de besoins de 3 jeunes. Le recours au libéral est difficile à mettre en place du fait des spécificités de la rééducation neuro-motrice et des TSA.
- ✓ La psychomotricité : le psychomotricien oriente la prise en charge en fonction des difficultés du jeune et de son projet à travers la créativité dans le jeu qui est accompagnée et soutenue. 6 bilans psychomoteurs ont été réalisés, 34 jeunes ont été suivis en individuel, 12 jeunes ont été suivis en balnéothérapie (1 f/semaine). L'atelier relaxation (1 f/semaine) a permis à 7 jeunes de s'exercer au yoga, shiatsu, techniques respiratoires pour tenter de s'approprier ces méthodes.

Le groupe « médiation judo » (11 jeunes) est coanimé par une éducatrice (1 f/semaine) et le groupe piscine a permis à 9 jeunes de profiter de la structure de Pontarlier (6 f/trimestre).

- ✓ L'ergothérapie : 15 jeunes ont été pris en charge en individuel pour travailler sur la motricité des membres supérieurs (capacités fonctionnelles et les acquis par des activités variées faisant intervenir les fonctions cognitives), l'autonomie et la mise en place d'essais de matériel. 1 jeune a poursuivi l'apprentissage de la conduite de fauteuil roulant électrique. Egalement des interventions à la demande des équipes et du médecin pédiatre et auprès des fournisseurs (matériel adapté).
- ✓ La kinésithérapie : 26 jeunes ont été suivis individuellement de janvier à juin et 23 jeunes de septembre à décembre. Au-delà des prises en charge individuelles, les kinésithérapeutes accompagnent les jeunes auprès des médecins de réadaptation et des chirurgiens. Un orthoprothésiste vient chaque semaine à l'établissement.

Les séances de balnéothérapie se sont poursuivies au CRCP de Franche-Comté « La Grange sur le Mont ». Deux groupes de 4 enfants et de jeunes polyhandicapés en ont bénéficié alternativement (1 f/semaine).

Cette année, suite à un départ en retraite d'un kinésithérapeute (0,70 ETP) non pourvu, 5 jeunes ont bénéficié d'intervention en libéral. Dans l'attente d'un recrutement, une éducatrice en sports adaptés a été embauchée en janvier 2017 afin d'intervenir principalement en balnéothérapie et sur des parcours moteurs sous le contrôle de la kinésithérapeute.

- ✓ L'accompagnement psychologique : La régularité des entretiens individuels dépend réellement du contexte d'urgence environnant et des demandes exceptionnelles des équipes de plus en plus fréquentes.

Les entretiens sont planifiés tous les 15 jours pour 13 jeunes et chaque semaine pour 3 jeunes depuis avril 2016. Chaque jeune de plus de 10 ans, soit 48 jeunes, a assisté à 8 ateliers « vie affective et sexuelle ».

Les plus jeunes en dessous de 10 ans soit 11 jeunes, dans un souci de régularité et de repères, participent chaque semaine à l'atelier « mon corps et moi ». Ces ateliers sont animés par la psychologue et accompagnés d'une AMP, d'une infirmière ou d'une enseignante.

Par ailleurs, 4 jeunes participent à l'atelier « d'habiletés sociales » de manière hebdomadaire animé par la psychologue et une éducatrice.

Concernant l'accompagnement des parents, la psychologue reçoit 3 familles régulièrement en entretien et a des contacts téléphoniques de plus en plus fréquents avec les familles éloignées géographiquement. Le temps d'échange et de coordination avec les psychologues ou psychiatres d'autres services (CAFS, CMP...) sont en augmentation du fait de situations complexes.

Le temps dédié ce jour à 0,50 ETP ne permet pas de répondre avec satisfaction aux situations rencontrées par les jeunes, les familles et les professionnels. L'augmentation du temps sera évoquée lors du renouvellement du CPOM compte tenu de l'évolution des pathologies accueillies (troubles psychiques).

III.3. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Comme en 2015, différents partenariats sont actifs :

- ✓ l'Education Nationale : pour le suivi des projets scolaires
- ✓ le CRA et la Plateforme autisme : pour les diagnostics autisme et les modalités d'accompagnement spécifique
- ✓ le CEEDA pour l'adaptation des accompagnements des jeunes déficients auditifs
- ✓ l'APF pour le suivi spécifique des déficiences motrices ou polyhandicap
- ✓ les centres hospitaliers généraux et spécialisés pour les suivis médicaux
- ✓ l'ASE : en qualité de service gardien (5 jeunes concernés)
- ✓ les établissements du secteur enfants ou adultes : IMPro de l'AHS-FC ou autres pour les stages
- ✓ le CAFS dans le cadre de l'accueil familial de 4 jeunes et également comme lieu de stage pour les Assistants Familiaux dans le cadre de leur recrutement
- ✓ les associations de sport adapté pour le sport partagé, l'équipe de hand-ball de Levier et le ski avec Apach'évasion et Aledd
- ✓ le centre de loisirs de Villeneuve d'Amont.

III.4. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Le CVS représente le lien entre les familles et l'IME au-delà des situations individuelles. Il s'est réuni à 3 reprises.

Cette année, les attentes des « jeunes » concernaient l'acquisition d'équipements sportifs, l'amélioration du service du repas et l'organisation d'activités ou de soirées communes à plusieurs groupes.

Au niveau des familles, le dernier CVS a été élargi à toutes celles qui le souhaitent, soit 3 nouvelles familles présentes.

Il a été proposé qu'à chaque CVS un secteur d'activité et un service serait présenté.

Le CVS est aussi l'occasion de présenter les travaux du CVS associatif qui concernent la préparation de la « 3^{ème} Journée des personnes accueillies et des familles » en 2017 portant sur les questions de la place de la fratrie et de l'Après-nous.

III.5. MOYENS HUMAINS :

III.5.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé en 2016 est de 75,61 ETP dont 2,71 ETP de remplacement. A cela, s'ajoute un emploi avenir.

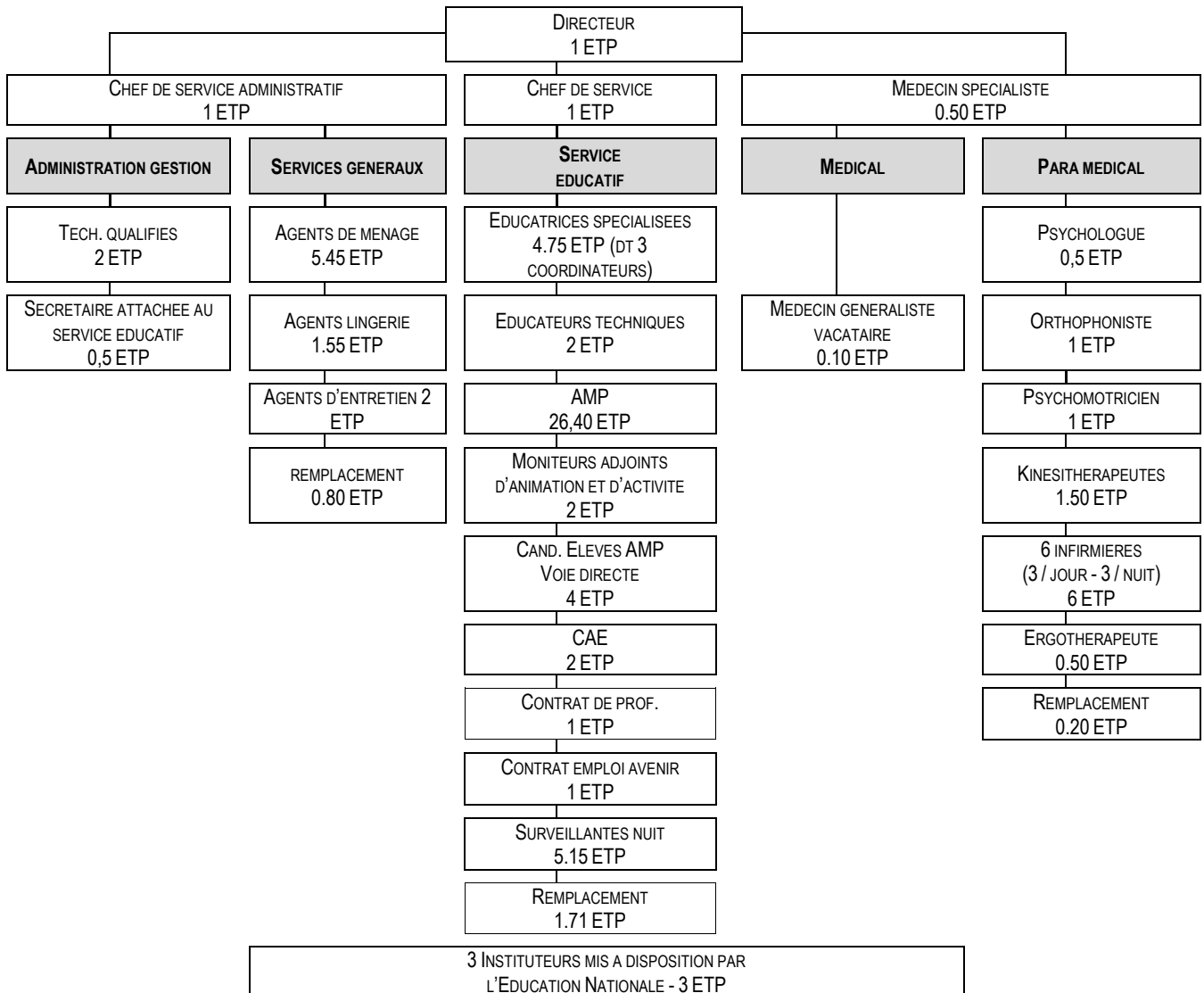
Concernant les 4 candidats élèves : 1 en formation ES et 1 en formation AES, 1 contrat de professionnalisation, 1 contrat avenir.

Un infirmier de nuit a été embauché permettant de stabiliser l'équipe et les interventions auprès des résidents présentant des troubles relationnels.

Depuis 2015, le recours à des remplacements par des professionnels diplômés est priorisé. L'évolution des publics et de l'environnement réglementaire oriente l'organigramme vers de nouvelles compétences comme aide-soignant pour la partie soins ou moniteur-éducateur pour la partie soutien éducatif.

68 entretiens ont été réalisés dans la cadre de la première campagne des entretiens professionnels.

Organigramme de l'IME l'Eveil



III.5.b. Accueil des stagiaires :

L'Eveil est reconnu comme site qualifiant, 15 stagiaires ont été encadrés :

- ✓ 1 stage ergothérapeute IRFE Mulhouse
- ✓ 1 licence STAPS 2^{ème} année UPFR Besançon
- ✓ 3 auxiliaires puéricultrices IFSI Pontarlier
- ✓ 2 infirmiers 1^{ère} année IFSI Pontarlier
- ✓ 2 AMP IRTS

- ✓ 1 aide-soignante IRFSS
- ✓ 1 psychomotricité 1^{ère} année Paris
- ✓ 1 E.S 1^{ère} année IRTS
- ✓ 1 M.E 1^{ère} année IRTS
- ✓ 1 psychologue master 1 Besançon
- ✓ 1 découverte des métiers Pôle emploi.

III.5.c. Formation du personnel :

Les formations suivantes ont eu lieu :

- ✓ Fin de cursus de formation AMP en contrat de professionnalisation
- ✓ Vie affective et sexuelle en 2 sessions pour 24 personnes
- ✓ La vie quotidienne des personnes polyhandicapées, 3 jours pour 4 personnes
- ✓ Gérer les troubles du comportement, 3 jours pour 12 personnes
- ✓ Préparation à la formation de M.E pour 1 personne (contrat avenir)
- ✓ Les « appuis » pour 1 personne (psychomotricien)
- ✓ Fin de parcours Caferuis pour le chef de service avec obtention du diplôme.

III.6. DEMARCHE QUALITE :

III.6.a. Les activités en lien avec le CPOM :

Nous reprendrons le bilan des 3 principales thématiques évoquées en 2015 :

Thématique 1 : adaptation de l'offre aux besoins des usagers :

- ✓ *Améliorer l'accompagnement des enfants autistes* : L'accueil de ce nouveau public a demandé une collaboration avec la Plateforme autisme ainsi qu'avec le CRA afin de construire un projet d'accompagnement adapté, notamment pour une jeune adulte sortant vers le FAM autisme de Frasne.
- ✓ *Accompagner l'autonomie en développant l'enseignement et la formation professionnelle* : Les sorties dans le monde du travail correspondent aux admissions en ESAT. L'UE et l'IMPro travaillent ensemble au niveau des acquisitions préprofessionnelles préparant à ce type d'orientation. Un travail avec d'autres IMPro est envisagé afin de « certifier » ces acquis grâce aux équivalences de compétences.
- ✓ *Favoriser l'accès des jeunes au secteur adulte* : Il s'agit d'organiser des stages dans les établissements du secteur adulte. Cette année, 12 jeunes ont bénéficié de stages soit 110 jours : 2 en FAM, 4 en Foyer de vie, 5 en ESAT et 1 en MAS. L'UE et l'IMPRO, en synergie, préparent les jeunes à leur vie d'adulte en travaillant sur les acquisitions de compétences « sociales » : vie en milieu ordinaire, règles de vie en collectivité, transports en commun par exemple. Enfin, devant l'absence de place dans ces établissements, y compris pour réaliser des accueils temporaires, un projet a commencé à émerger en fin d'année consistant à proposer des accueils de jour pour des jeunes de 20 ans et plus, avec nos collègues de l'association et voisins géographiquement (« Foyer de vie/MAS le Château », « Foyer de vie Rousset »).

Thématique 3 : développement des collaborations :

Au niveau de la liste d'attente, une procédure avec la MDPH du Doubs est en place avec un bilan fait en fin d'année 2016. Nous avons accueilli un de ses responsables de service. La nouvelle réglementation et la création du « Projet d'Accompagnement Global » (PAG) nous permettent de consolider ces liens déjà bien établis dans le cadre de la « Réponse Accompagnée Pour Tous ».

Le travail avec l'ASE ou autres services mandatés se développe pour proposer un pilotage des dispositifs évitant les ruptures de prise en charge, d'autant plus que certains jeunes sont aussi accompagnés par d'autres services ou établissements (2 par le CAFS et 1 par la MECS André Marguet).

Thématique 5 : Gestion des risques :

Suite à la dernière modification réglementaire (PROPIAS novembre 2016), l'Eveil doit mettre en œuvre, au même titre que les FAM et MAS, une démarche d'Analyse des Risques Infectieux (DARI). Il sera accompagné par l'Antenne Régionale de lutte contre les risques infectieux (ARLIN) et adhèrera au nouveau dispositif régional ARS BFC (EMHT).

III.6.b. Le plan action qualité :

Il s'inscrit dans la thématique 4 du CPOM « Promotion et développement d'une politique de bientraitance ».

Une formation sur les RBPP a été suivie en 2015 permettant de reprendre cette notion en 2016 lors du travail d'élaboration du nouveau projet d'établissement avec le REQUAMS et les groupes de travail.

Le CoPil s'est réuni 6 fois sur les thèmes principaux suivants : les RBPP, la contention, les valeurs éthiques, les besoins du public accueilli et l'organisation au quotidien.

Un Plan d'Action Qualité (PAQ) est élaboré. Ce document regroupe toutes les pistes d'amélioration quelles que soient leurs origines : objectifs CPOM, Evaluation Externe, DARI, RBPP, visite de conformité, etc.

IV. CONCLUSION

Le travail de réflexion lié à la réécriture du projet d'établissement a permis de dégager quelques pistes telles que :

- ✓ le renforcement du partenariat avec le secteur pédopsychiatrique et de psychiatrie adulte du fait des besoins des personnes accueillies présentant des troubles psychiques avec comportement-problème ;
- ✓ la nécessité d'accompagner les équipes à l'évolution du public accueilli par :
 - des formations sur la gestion de situations d'agressivité
 - la poursuite du travail avec l'Equipe Mobile Autisme
 - la mise en place de l'analyse de la pratique
 - la création d'un espace de retrait / d'apaisement
 - l'évolution de l'organigramme par des compétences spécifiques pour répondre aux besoins des personnes.
- ✓ Pour la population des + de 20 ans : malgré le rajeunissement de la population, il est toujours actuel de repenser l'accompagnement de ces jeunes adultes devant les difficultés de sorties en secteur adulte et de mettre en œuvre des dispositifs plus souples avec des établissements voisins géographiquement sous formes d'accueils de jour et ciblés sur des activités adaptées.

Face à cet environnement en évolution, l'équipe de l'Eveil est toujours mobilisée, en réflexion, prête à accompagner la diversification de l'offre, à interroger ses pratiques, à mettre en œuvre le changement dans une temporalité sécurisante et contenant.





DIRECTION GÉNÉRALE
15 avenue Denfert-Rochereau
BP 5 - 25012 BESANÇON Cedex
Téléphone : 03 81 65 44 44
Télécopie : 03 81 88 25 66
Courriel : dg@ahs-fc.fr
Site : www.ahs-fc.fr
